

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 32**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
2 février 2021**

**Date d'affichage :
15 février 2021**

L'AN deux mille vingt et un, le **8 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 4

OBJET : Affectation des résultats de fonctionnement 2020

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 Janvier 2021.

Il convient en application de l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats 2020, issus du compte administratif voté précédemment.

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTION

L'arrêté des comptes permet de déterminer 3 éléments :

1) Le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2019 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

2) Le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2019 reporté de la section de d'investissement (compte 001).

3) Les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2020 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Il est proposé l'affectation qui suit :

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2020 7 844 432.09€

Besoin de financement 2020 restes à réaliser inclus 4 270 825.30€
(Restes à réaliser en dépenses 1 338 563.63€ et recettes 222 195,00€)

Affectation au compte 1068 (investissement) 4 270 932.09€

Reprise au compte 002 (fonctionnement) 3 573 500,00€

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2020, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL